

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 25/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24/10/2016****OBJET : CANDIDATURE DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION
« LES SITES REMARQUABLES DE France ET D'EUROPE »**

L'an deux mille seize et le vingt-quatre octobre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA.

Étaient absents : MMs

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer la candidature de la commune pour le site de Marchastel à l'Association « Sites remarquables de France et d'Europe » afin de développer l'attrait touristique de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Donne un avis favorable à la proposition d'adhésion de la commune pour le site de Marchastel à l'association indiquée ci-dessus.**
- **Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les démarches et signer tous documents relatifs à ce dépôt de candidature.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 24/10/2016

Le Maire

